



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2008/28 – 8 juillet 2008



⇒ Flash info : Bercy a présenté le 3 juillet les orientations salariales dans la fonction publique d'ici à 2011	p. 1
⇒ Compte rendu des CAPC n°3 et 4 réunies le 26 juin 2008 pour le tableau d'avancement au grade d'IR3	p. 2 et 3
⇒ Cotisations 2008 • Bulletin d'adhésion	p. 4

Flash info : Bercy a présenté le 3 juillet 2008 les orientations salariales dans la fonction publique d'ici à 2011.

Le 3 juillet, à l'occasion de la deuxième et dernière séance de négociations salariales triennales dans la fonction publique avec les organisations syndicales, E. Woerth est resté inflexible sur la demande des partenaires sociaux de revalorisation de l'indice : **l'inflation a beau s'envoler il n'est pas question que le point d'indice fasse de même.**

Ainsi, comme annoncé le 24 juin, le point d'indice ne sera revalorisé que de 0,8 % en 2009 (+ 0,5 % en juillet et + 0,3 % en octobre), puis de + 0,5 % en juillet 2010 et en juillet 2011.

Pour compenser la hausse des prix, les syndicats, qui réclament des mesures immédiates, devront se contenter d'une prime versée l'an prochain, dans le cadre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa), créée en juin (« Les Echos » du 3 juillet).

En lieu et place de hausses générales, le ministre du Budget et de la Fonction publique, a confirmé le lancement de la rémunération au mérite avec l'instauration progressive, à partir de 2009, d'un intéressement pour tous les fonctionnaires, et la création de « primes de fonctions et de résultats », en 2009, pour l'encadrement supérieur (administrateurs civils) et dès cette année pour l'encadrement intermédiaire (attachés). Cette mesure sera étendue d'ici 2012 à tous les agents des catégories A et B de la filière administrative (« Les Echos » 4 juillet).

Des aides au transport sont aussi prévues, avec la revalorisation, dès août, des indemnités kilométriques (+10,7%) et la prise en charge par les employeurs, à compter de 2009, d'une part des abonnements aux transports en commun.

Comme on le sait, le point d'indice a déjà perdu « 10 % entre 2000 et 2008 » et le fait d'étendre la généralisation de la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2009 est un signe révélateur fort, qui montre que la revalorisation du point d'indice reste largement insuffisante.

LE COMPTE N'Y EST PAS !

Les syndicats attendent des gestes plus marqués lors de la refonte des grilles indiciaires (qui impactera l'échelle des salaires), qui sera lancée à la rentrée. Hier, Bercy a d'ors et déjà présenté ses premières orientations :

- « Mieux différencier les débuts de grille en fonction des niveaux de qualification »,
- « rétablir une plus grande attractivité des débuts de carrière »,
- « accroître l'attractivité en fin de carrière ».

Certaines grilles d'avancement automatique pourraient ainsi s'étendre sur plus de 30 ans, contre 22 à 26 ans aujourd'hui.

Commentaires des résultats des CAPC n° 3 et 4 réunies le 26 juin 2008 pour le tableau d'avancement au grade d'IR3

Ces CAPC étaient présidées par Mme ORANGE – LOUBOUTIN, sous – directrice, chef de la sous-direction A (personnel et organisation), assistée de ses collaborateurs.

Marie-Christine BRUN, Anne-Elisabeth GOUESSE, Laurence LE FLAMAND, Sébastien RUAULT, Jean-Philippe SANCEY et Nicolas TREMOLLET représentaient le SNCD.

CFDT et Solidaires étaient représentés par 1 siège chacun.

Les grandes orientations de ces CAPC TA d'IR3 se sont inscrites dans le prolongement des précédentes.

96 postes étaient proposés au titre de cette promotion.

117 candidats pour 30 postes de chef de service (soit un ratio candidat/poste de 3,9);

516 candidats pour 56 postes d'expert (soit un ratio de 9,24);

10 candidats ont accédé à la promotion retraite.

Même si ces « chiffres bruts » doivent être nuancés (en effet, des collègues sont candidats à la fois pour des postes de chefs de service et d'experts), la règle constante depuis plusieurs CAPC, selon laquelle il est relativement plus facile de « passer » chef de service plutôt qu'expert, est une nouvelle fois confirmée.

En réponse aux questions syndicales, la sous-directrice a indiqué que les chiffres du plan de qualification 2008 ne lui avaient pas encore été communiqués officiellement par le secrétariat général du ministère. Si ces chiffres sont confirmés, il devraient permettre l'accès au grade **d'environ 184 agents en 2008 (contre 217 l'année précédente), avec une base d'agents promouvables en nette baisse (614 contre 945) soit un bien meilleur « ratio promouvables/promus ».**

Promotion des IR3 chefs de service : des lauréats de plus en plus jeunes

Commentaires du SNCD

Le SNCD se félicite, une fois de plus, que certains collègues deviennent IR3 de plus en plus jeunes, grâce à l'abaissement des conditions d'ancienneté nécessaires depuis la réforme statutaire. Dans ce contexte, les agents apprécieront la position de certaines organisations syndicales qui ont réitéré leur souhait de restreindre l'accès aux postes de chef de service aux seuls IR2.

La désaffectation des candidats pour les postes de chefs de service conduit le SNCD à regretter une nouvelle fois la faiblesse des primes de responsabilité qui se substituent aux primes comptables dans les bureaux une fois la centralisation de la comptabilité auprès de la recette régionale de rattachement effectuée.

Pour rappel cette prime est de 1800 euros annuel brut pour une recette de niveau 1 et 3 000 euros annuels bruts pour une recette de niveau 2.

Alors que la filière « expert » connaît un incontestable engouement, ce nouveau régime indemnitaire est loin d'être suffisant pour motiver des agents à subir une mobilité fonctionnelle et parfois géographique afin d'obtenir une promotion IR3 comme chef de service.

Le SNCD a appuyé les candidatures à des postes de chef de service d'inspecteurs issus de LA dès lors qu'ils n'étaient pas en compétition sur ces postes avec un inspecteur issu des concours proposé par sa CAP locale.

Le SNCD incite donc les agents souhaitant obtenir au plus vite leur grade d'IR3 à se porter candidat pour des emplois de chef de service.

Promotion des IR3 expert

Le SNCD a approuvé la quasi-totalité des promotions d'expert et tout particulièrement celles de nos collègues des 12ème et 11ème échelons qui attendaient ce grade depuis longtemps ayant fait le choix d'une promotion sur place.

Des inégalités existent, cependant, selon :

la filière d'expertise considérée;

la direction de provenance de l'agent.

S'agissant de la direction d'origine, nous avons une fois de plus constaté que, pour chaque filière d'expertise, le classement des agents effectué par la CAPL prime au niveau national sur l'ancienneté des agents.

A titre d'illustration, le candidat d'une direction classé 1er par sa CAPL peut devenir expert plus rapidement qu'un agent plus ancien dans la même filière mais moins bien classé par sa CAP locale (cas d'une direction interrégionale ou la moyenne d'âge des candidats est plus élevée), qui devra attendre quelques mois de plus.

Enfin, compte tenu des difficultés de gestion de cette filière avec un nombre de candidats limité, la direction générale étudie la possibilité de supprimer la filière d'expertise «enseignant».

Les agents des écoles seraient candidats soit en expertise AG (END Rouen + Tourcoing) soit en Surv (ENBD La Rochelle).

Commentaire général

La concentration des CAPL au niveau interrégional a donc peu modifié les règles d'accès au grade d'IR3, la direction générale effectuant toujours un panachage par CAPL des lauréats du TA.

Une nouvelle catégorie de candidats est cependant apparue : celle des agents «proposés mais non classés»!

En effet, face au nombre important de candidatures à gérer au niveau interrégional, un certain nombre de directeurs a fait le choix de ne pas classer les agents les plus jeunes, bien que présentant un très bon dossier, au motif que ceux-ci n'avaient aucune chance, sans pour autant les écarter du classement comme il l'auraient fait pour un dossier présentant des lacunes.

Ils apparaissent donc dans les procès-verbaux comme «proposés mais non classés» afin de leur donner espoir pour des CAP ultérieures.

Par ailleurs, des candidats qui postulaient au grade à la fois comme chef de service et expert ont parfois été classés en CAPL uniquement pour l'expertise, le (la) président(e) de la CAPL considérant qu'ils n'avaient pas les capacités pour être chef de service.

Le SNCD a rappelé que la note de la direction générale d'appel à candidatures adressée aux directeurs étaient très claire : classement unique, un agent nommé au titre de l'expertise peut être amené ensuite à exercer diverses fonctions du grade donc notamment celles de chef de service.

Même si nous ne partageons pas tous les choix effectués par la direction générale (votes « contre » ou abstention du SNCD dans certains cas), la CAPC s'est déroulée de manière très satisfaisante : nous avons pu exposer notre manière de voir et certaines de nos interventions ont été prises en compte.

COTISATIONS 2008

RÉDUCTION D'IMPÔT = 66 % DU MONTANT DE LA COTISATION SYNDICALE

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	Gratuit	- IR2 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	185 €
- Inspecteurs 1 ^{er} au 3 ^e échelon	98 €	- IP2 du 5 ^e au 7 ^e échelon	185 €
- Ingénieurs 1 ^{er} échelon	98 €	- DSD 2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	185 €
- Inspecteurs 4 ^e et 5 ^e échelons	112 €	- Directeurs des labos cl. normale des 6 ^e et 7 ^e éch.	185 €
- Ingénieurs 2 ^e et 3 ^e échelons	112 €	- IR1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	192 €
- Inspecteurs 6 ^e et 7 ^e échelons	126 €	- IP1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	192 €
- Ingénieurs 4 ^e et 5 ^e échelons	126 €	- DSD 2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	192 €
- Inspecteurs 8 ^e et 9 ^e échelons	144 €	- DSD 2 des 5 ^e et 6 ^e échelons	200 €
- Ingénieurs 6 ^e échelon	144 €	- CSC 3	200 €
- Inspecteurs 10 ^e et 12 ^e échelons	162 €	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	200 €
- IP2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	162 €	- DSD 1 tous échelons	210 €
- Ingénieurs 7 ^e et 8 ^e échelons	162 €	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	210 €
- Directeurs labos cl. normale 1 ^{er} et 2 ^e éch.	162 €	- CSC 2	220 €
- IR3 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	176 €	- CSC 1	220 €
- IP2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	176 €	- Administrateur civil	220 €
- Directeurs labos cl. normale 3 ^e au 5 ^e éch.	176 €	- Retraité	63 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion* ou de changement de *situation administrative* ou *familiale

NOM, NOM de jeune fille.....

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

Téléphone.....

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif).....



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directrice de Publication : Sandrine MARY.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 2.000 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.